

# Variétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **66 (1915)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **27.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nos coupes de taillis de chêne, il ne faut pas que le sylviculteur se laisse hypnotiser par ce bénéfice inusité qui pourrait engager certaines administrations à considérer le taillis comme une forme idéale de notre forêt. Ne nous faisons pas d'illusions à cet égard et soyons bien persuadés que, sitôt que la paix sera signée et que l'existence économique aura repris son assiette chez nos voisins de l'ouest, des marchés d'écorce importants seront conclus à nouveau avec les marchands en gros de France et de Hongrie, et que nos tanneurs ne montreront plus le même intérêt pour la production de l'écorce indigène qui ne peut leur être livrée à des conditions aussi avantageuses que celle qui nous vient de l'étranger.

Par conséquent, gardons-nous de bouleverser nos plans d'aménagement de conversion, là où il a été reconnu que le taillis pouvait être avantageusement transformé en futaie d'essences et d'âges mélangés. Rappelons-nous que la recherche de l'écorce entraîne inévitablement à la production exagérée du bois de feu au détriment de celle de la grume dont notre pays demande une quantité toujours plus grande et que notre forêt suisse ne peut encore livrer en quantité suffisante. Or, on sait combien depuis l'extension des chauffages centraux et le développement de la cuisson au charbon, au gaz et au pétrole nos consommateurs des grandes et petites villes réclament toujours moins de bois de feu, sans parler des laiteries et des boulangeries chauffées au combustible minéral.

Que la crise momentanée de la tannerie suisse soit regrettable, nous en convenons, mais ses circonstances passagères ne peuvent pas modifier le plan d'exploitation ainsi que le but cultural qu'ont adoptés les sylviculteurs de notre pays.

*Montcherand* (Vaud), février 1915.

*A. Barbey.*

---

## VARIÉTÉS.

### **La rocaille de Chillon.**

Un cas intéressant d'acclimatation.

Nombreux sont, en tous pays, les gens qui ont visité le château de Chillon. L'étranger qui parcourt les rives enchantées du Léman ne saurait s'abstenir d'aller admirer le fameux donjon des ducs de Savoie, illustré par Bonivard et par Byron. Le flot de ces visiteurs devient d'autant plus abondant qu'une artistique restauration, commencée voilà plus de vingt ans, rend ces murs féodaux toujours plus intéressants.

Que serait le château sans son bleu lac? S'est-on jamais demandé

ce qu'il serait sans le vert décor de la forêt qui, dégringolant les rudes pentes de Sonchaud, descend jusqu'à son pied, tel un somptueux écrin dans lequel est enfermé un précieux objet d'art. Cette forêt complète Chillon; elle en est, pour ainsi dire, partie intégrante. Nos essences feuillues indigènes y sont presque toutes représentées. Les beaux arbres y abondent et la hache les respecte. Nulle part ailleurs, l'if atteint d'aussi belles dimensions. C'est, à vrai dire, un parc bien plus qu'une forêt et combien intéressant au point de vue dendrologique.

Nous y reviendrons un jour.

Pour aujourd'hui, nous voudrions attirer l'attention sur un point seulement de la forêt de Chillon, soit sur la paroi de rochers par laquelle, à l'angle nord-ouest, elle vient brusquement s'arrêter à la route cantonale de Lausanne à St-Maurice. C'est exactement à l'entrée du chemin qui conduit au château. Il y a là, sur quelques mètres carrés d'une pauvre rocaille, un cas d'acclimatation naturelle d'une essence d'extrême Orient aussi surprenant que celui des innombrables visiteurs qui, journellement, passent à côté sans daigner y jeter le moindre coup d'œil.

Cette paroi rocheuse est presque verticale. Elle est taillée dans les assises géologiques du lias; les couches de cette roche alternent avec de minces bandes d'une marne argileuse. Ces couches sont fortement inclinées, par places presque dressées.

Cette rocaille naturelle mesure environ 100 mètres de long et, à son point le plus élevé, quelque vingt mètres de hauteur.

On pourrait être tenté de croire que ce coin de rocher est voué, à tout jamais, à une stérilité complète. En réalité, toute une végétation herbacée et buissonnante y a élu domicile. L'aire de celle-ci augmente avec lenteur, mais d'autant plus sûrement. Des exemplaires rabougris du hêtre, du frêne, du cerisier sauvage, de l'érable obier ont pris pied dans les anfractuosités de la roche qui recèlent un peu de terre; le cytise aubours y développe de puissants jets. La vulgaire ronce étale par ci par là ses touffes accaparantes. Le long des fentes de la roche, le lierre déroule ses capricieux festons. Au printemps, quelques pieds du coronille Eméru font resplendir l'or de leurs belles grappes de fleurs.

Toute cette végétation ligneuse affecte des formes trapues, arrondies; on dirait qu'elle n'ose pas encore se lancer, craignant de perdre pied et attestant par là la maigreur de la nourriture dont elle dispose.

Ici et là, l'arabette (*Arabis albida*) jette la note gaie de ses blanches touffes en fleurs. Quelques hellébore se sont risquées aux endroits les plus protégés; l'euphorbe fétide, le polypode commun, l'orpin âcre leur tiennent compagnie, tandis que partout le vulgaire troupeau des graminées, fétuques, agrostides et les laïches, etc., de leurs multiples racines retiennent la terre et semblent vouloir la préserver contre le ruissellement des eaux de pluie.

Il y a là tout un monde végétal en formation. C'est, en petit, l'image d'un des innombrables cas de la création naturelle de la forêt qui, avec le secours des siècles, conquiert son domaine sur la roche.

Toute la forêt de Chillon qui, maintenant, revêt si merveilleusement les anciens éboulis venus de plus haut, a vu le jour de cette façon. Et dans cette lente synthèse de la forêt, l'on ne saurait imaginer un tableau plus suggestif que celui offert par notre modeste rocaille. C'est là son commencement, le premier stade de son développement progressif, l'un des tableaux de la conquête du monde minéral par le règne végétal. Vraie leçon de choses, d'autant plus intéressante qu'elle offre des variantes pour ainsi dire infinies suivant la nature de la roche, l'altitude et les conditions météorologiques.

Ce qui surprend par dessus tout, dans la sauvage rocaille de Chillon, c'est de la voir garnie de nombreux pieds du thuya de la Chine (*Biota orientalis*), un arbrisseau de la Chine et du Japon. C'est merveille de le voir s'agripper à ces parois calcaires et y réussir au mieux.

Le thuya de la Chine a été introduit en Europe vers 1750; dans la région de Montreux, il ne manque dans aucun parc. Comme il n'a pu être planté dans notre rocaille, qui est inaccessible, il faut admettre qu'il s'y est implanté naturellement. Sa graine minuscule et légère, apportée par le vent, y a germé et prospéré si bien qu'aucun de nos arbres indigènes ne peut rivaliser de grandeur avec lui. Ils sont là, montant à l'assaut de la roche, environ quatre-vingt pieds de tous âges, depuis la plante haute de quelques centimètres, jusqu'aux arbustes de 4 à 5 mètres. C'est à peine si cet exotique devient plus grand dans nos parcs les mieux soignés. Branchus et en boule, ou maigres et dégarnis de branches, tous ont une tige droite et bien verticale. A peine sortie de la fissure de rocher à laquelle elle se cramponne, cette tige s'infléchit gracieusement et file en l'air suivant la verticale. Les plus vieux exemplaires portent déjà graine et ensemencent leur voisinage. Ils font souche et tout donne à croire que, les années aidant, la rocaille se transformera en une petite forêt de Biota. Le coup d'œil ne sera pas banal.

On ne pourrait imaginer un cas de naturalisation d'essences étrangères ni plus typique, ni plus concluant. C'est, à notre connaissance, le seul connu en Suisse pour le Biota.

Cet arbuste au feuillage vivace d'un beau vert, égaré au milieu des formes si mortes en hiver de nos feuillus, détone comme un anachronisme. Et c'est là un sujet nouveau d'émerveillement: d'une part, un vieux château féodal, incarnation de l'immobilisme, tandis qu'à ses portes la menue semence du Biota nous rappelle le travail incessant d'échange entre les pays et les races et cette tendance, à laquelle participe ainsi même le règne végétal, de rendre nos contrées toujours plus cosmopolites. La nature se plaît quelquefois à ces contrastes.

H. Badoux.

### Chronique forestière.

La guerre européenne, qui a jeté bien du trouble dans les administrations forestières des cantons, n'a pas eu jusqu'ici de répercussion bien sensible sur le budget de l'Inspection fédérale des forêts, chasse

et pêche. La totalité des dépenses prévues pour 1915 n'a subi qu'une réduction de fr. 87,300 par rapport à 1914, soit fr. 1,458,100 au lieu de fr. 1,545,400.

Voici quelques détails :

	1915	1914
Subventions aux traitements du personnel cantonal . . . . .	fr. 440,000	fr. 420,000
Subventions aux reboisements et travaux de défense . . . . .	„ 550,000	„ 600,000
Subventions aux voies de transport . . . . .	„ 200,000	„ 240,000
Subventions aux assurances-accidents . . . . .	„ 13,000	„ 12,000
Subventions à la Société des forestiers suisses . . . . .	„ 4,000	„ 5,000
Statistique fédérale . . . . .	„ 6,000	„ 7,500
Parc national dans la Basse-Engadine . . . . .	„ 18,200	„ —
Chasse . . . . .	„ 32,300	„ 30,800
Pisciculture . . . . .	„ 89,000	„ 93,500

Les petites réductions opérées sur le poste des reboisements et des chemins s'expliquent facilement par la nécessité imposée à tous de réaliser des économies partout où cela est possible. Il ne faudrait pas les interpréter comme une invitation à abandonner les travaux d'une utilité si évidente, comme le sont les créations de forêts et l'établissement de nouvelles dévestitures. Au contraire, la Confédération voit dans les travaux de ce genre un moyen pratique et avantageux de fournir du travail aux ouvriers condamnés au chômage par la guerre. (Voir circulaire fédérale du 31 octobre 1914.)

Pour venir tout spécialement au-devant des administrations communales qui ont charge d'ouvriers sans travail, l'Inspection fédérale des forêts a autorisé, à plusieurs reprises, l'ouverture des chantiers préalablement à l'envoi des projets (plans et devis) y relatifs, et cette pratique exceptionnelle sera observée jusqu'au rétablissement d'une situation normale. Ce sont surtout les cantons jurassiens, sièges d'une des industries la plus éprouvée par la guerre, l'horlogerie, qui ont saisi ce moyen de procurer un gagne-pain à leurs populations. Un peu partout, du Risoux jusqu'à Bâle, des escouades sont occupées à ouvrir de nouveaux chemins forestiers, qui ne seront pas sans profit, soyons-en certain, pour ceux qui font actuellement le sacrifice des dépenses supplémentaires.

L'on ne fait sans doute pas toujours rien que de bonnes expériences avec ces terrassiers de fortune, déshabitués souvent de tout effort corporel. Lorsqu'il est possible de les encadrer dans une équipe de routiers, en leur assignant les fonctions moins pénibles, l'on obtient cependant encore de bons résultats.

Le chômage s'étend malheureusement aussi à notre Ecole forestière. Le premier cours ne renferme que 5 élèves au lieu des 12 qui s'étaient inscrits. Le deuxième et le troisième cours se trouvent réduits à 4 élèves pour chaque année au lieu de 14 et 16 et, au 7<sup>e</sup> semestre, nous n'en trouvons que 5 sur 18. 42 étudiants forestiers se sont ainsi



trouvés sous les drapeaux à l'ouverture des cours d'automne. Au lieu de 60 inscrits, 18 seulement se sont présentés. Il y aura lieu de décider des mesures spéciales pour régulariser la situation des mobilisés, si leur absence doit se prolonger encore, comme il est à craindre.

Dans les cantons, les vides sont toujours encore nombreux dans les cadres forestiers, malgré le licenciement d'une partie des troupes. Au début, la désorganisation était complète. Ainsi, le Valais ne comptait, au mois d'août 1914, que deux inspecteurs en fonction. Actuellement encore, le titulaire nouvellement nommé pour l'arrondissement de Brigue, M. O. Müller, n'a pas pu entrer en fonction, la date d'entrée fixée ayant coïncidé avec celle de la mobilisation. Le canton de Vaud se trouve encore privé de ses aménagistes et de deux Inspecteurs d'arrondissement, et ainsi de suite. De nombreux gardes sont également absents.

A ce défaut de personnel correspond, en une certaine mesure, une diminution du travail, en ce que dans de nombreuses régions l'on a suspendu les exploitations de bois de service, dont le marché s'est trouvé extrêmement restreint, vu l'arrêt presque complet de l'industrie du bâtiment. L'on a, par contre, activé en maints arrondissements les exploitations de bois de feu, en augmentant les surfaces des éclaircies. Les prix de cet assortiment se sont généralement maintenus, bien que la disette de charbon ne se soit pas réalisée comme il était à craindre. Peut-être qu'elle éclatera l'hiver prochain, si les charbonnages allemands venaient à être compris dans la zone des combats. L'on annonce une reprise de la demande de bois de râperie, ainsi que des fourons ou lattes de construction. Le billon de sciage a toujours été très demandé dans la zone des grandes condenseries et chocolateries (Nestlé, Cailler, etc.) pour la fabrication des caisses. Ainsi, en Gruyère, on a pu procéder aux coupes principales comme de coutume et les prix de vente n'ont pas fléchi. La cherté de nos tarifs de transport pour le bois s'oppose toujours encore, comme on sait, à l'extension du rayon d'approvisionnement pour un centre de consommation donné.

Ainsi l'on nous assure que les milliers de mètres cubes fauchés en décembre par le föhn, aux Ormonds, ne peuvent être écoulés utilement sur le centre de Bulle, par rapport aux frais de transport. Les temps ne sont malheureusement pas favorables à la réalisation de cette réforme urgente des tarifs, qui amènerait une utilisation plus économique de nos produits forestiers, en particulier une augmentation de la proportion des bois d'œuvre au détriment des bois à brûler.

Nous venons de citer le coup de föhn de décembre. Il a causé des ravages sensibles partout au pied des Alpes, mais en particulier aux Diablerets, puis aussi dans le canton de Fribourg. Ailleurs, ce sont les avalanches qui ont fait des dégâts, ainsi celle d'Obergestelen en Conches, qui a mis en péril ce village. Les immeubles atteints ont heureusement résisté, grâce à ce qu'ils étaient construits en maçonnerie depuis l'incendie de 1868. Les travaux de défense, établis il y a 40 ans et mal entretenus depuis, n'ont pas déployé leur effet. L'avalanche

s'est, du reste, détachée partiellement en dehors de leur rayon d'action et, comme il s'est agi d'une avalanche de surface, glissant sur la vieille neige durcie, leur action ne pouvait se faire sentir utilement. Il est des cas, et ils sont nombreux, où la théorie de la correction des avalanches se trouve encore en défaut, et surtout où le pouvoir de l'homme, vis-à-vis de la nature inorganique, est limité au rôle de spectateur. Ces expériences ne nous dispensent pas de chercher encore et toujours, mais nous enseignent de ne pas crier „victoire“ trop tôt.

## NOS MORTS.

### † Albert Frey, conservateur des forêts.

Le 8 décembre 1914 mourut à Berne, à l'âge de 74 ans, Monsieur Albert Frey, conservateur des forêts du Jura bernois. Né à Arlesheim, il fréquenta d'abord l'école de Therwil, puis le collège et l'école supérieure des sciences appliquées de Mulhouse, enfin l'école forestière au Polytechnicum de Zurich, dont il obtint le diplôme en 1860. Après avoir subi un stage pratique à Emmendingen, puis un volontariat à Berthoud, il subit en 1863 l'examen d'état bernois comme inspecteur forestier.

Ainsi qu'il en advint fréquemment pour l'ancienne génération des forestiers, M. Frey ne trouva pas immédiatement un emploi public dans son canton, mais remplit durant 12 années diverses fonctions auprès de différentes administrations. En 1863 et 1864 il s'occupa de la statistique forestière bernoise, puis les deux années qui suivèrent furent consacrées à l'établissement de plans d'aménagement pour les forêts d'Etat dans l'Emmenthal et dans l'arrondissement de Thoune. En même temps le jeune forestier s'occupa d'estimations fiscales. Pendant l'hiver 1867/68 il fonctionna comme maître de sylviculture à l'Ecole de la Rüti, puis se chargea de plans d'aménagement dans diverses communes. Quand éclata la guerre franco-allemande il fut appelé, grâce à sa parfaite connaissance de la langue française, à l'intendance des forêts de la Duchesse Hamilton, et prit part en cette qualité au siège de Paris. De 1872 à 1873 il lui fut confié l'inspection en chef des forêts du Comte Radolinski à Jaroczin, ce qui lui permit de parcourir une partie de l'Autriche et de la Hongrie. De retour au pays nous le trouvons de nouveau chargé des plans d'aménagement des forêts d'Etat. Il collabora également aux travaux d'assèchement des grands marais du Seeland.

Enfin, en 1875, M. Frey se vit chargé de la gestion du district forestier d'Aarberg et en 1876 il avança au poste d'Inspecteur de l'arrondissement de Moutier, qu'il occupa jusqu'en 1882, date à laquelle il fut appelé à la direction nouvellement instituée des forêts du Jura bernois. Ces fonctions lui valurent plus tard le titre de conservateur. En même temps il fut chargé de l'inspection des mines, en particulier des mines de fer du bassin de Delémont.